

**LA COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX en partenariat  
avec LA COMMUNE DE LA HULPE  
PROCEDE AU RECRUTEMENT  
D'UN ECO-PASSEUR (H/F)  
(CONTRACTUEL – NIVEAU B1)**

**CONDITIONS DETAILLEES.**

**1. Profil de compétences et diplômes**

- Diplôme, posséder une des formations suivantes :
  - Gradué/Bachelier, avec une formation technique en lien avec les missions d'éco-passeur (énergie, logement)
  - une formation ou expérience en tant qu'éco-passeur est un atout ;
  - Un diplôme de Responsable ou Certificateur PEB constitue un atout
  - Une connaissance de base du mode de fonctionnement d'une Administration Communale peut constituer un atout
  - Toute autre expérience valorisable dans le domaine peut constituer un atout (expérience dans des missions ou engagements liés à l'énergie ou au logement, dans la fonction publique,...)
  
- Connaissances spécifiques :
  - Des connaissances liées aux différentes missions qui relèvent d'un éco-passeur
  - Des connaissances des subsides et aides en la matière ainsi que leurs procédures
  - Une connaissance des procédures PEB constitue un atout
  - Une bonne maîtrise du langage écrit et oral, des facilités de rédaction, un sens de la communication
  
- Aptitudes :
  - Etre capable d'autonomie : pouvoir gérer plusieurs projets de front, tout en priorisant ce qui doit l'être sans que cela soit au détriment d'autres tâches ;
  - Avoir un sens des responsabilités et une conscience professionnelle élevés ;
  - Avoir un esprit de synthèse et de rigueur ainsi que des bonnes capacités rédactionnelles ;
  - Faire preuve d'un esprit d'équipe, d'intégration et avoir un sens prononcé de la communication ;
  - Avoir une bonne capacité d'apprentissage, être capable de s'adapter aux changements ;
  - Justifier d'une pratique quotidienne des logiciels courants (Word, Excel, Outlook, ...) et d'Internet ;
  - Etre capable de lire des plans d'architecte ;
  - Etre dynamique et discret, faire preuve de civilité et déontologie, de réactivité, d'un devoir de réserve et avoir bonne présentation.

**2. Missions :**

L'eco-passeur (m/f) travaille de façon autonome et garantit à l'Administration une *expertise* dans certaines missions relatives aux politiques du *logement* (salubrité, prise en gestion, ancrage communal, etc.) et de *l'énergie* (gestion d'un cadastre énergétique, contrôle de la PEB ou développement d'un plan local pour l'énergie). Il/elle apporte son soutien technique au service d'urbanisme et au Collège Communal dans ces matières, renseigne et conseille l'Administration et les citoyens pour tout ce qui concerne le logement et l'énergie.  
Il/elle met tout en œuvre pour permettre à l'Administration de rencontrer les objectifs et engagements qu'elle s'est fixée, tant en matière d'énergie que de logement.

Plus particulièrement, pour la partie **énergie**, l'eco-passeur :

- contrôle la performance énergétique des bâtiments et de leurs installations dans le cadre des demandes de permis
- assure la gestion du patrimoine énergétique communal
- développe la stratégie d'amélioration de la gestion des ressources énergétiques
- investigue au sujet de la consommation et du fonctionnement énergétiques de l'organisation et analyse le fruit de ses observations
- renseigne et conseille les citoyens (dispositif renopack, primes et procédures d'obtention, achats groupés, ...) en vue notamment de soutenir et stimuler les investissements des ménages wallons dans la demande de rénovation durable des bâtiments privés,
- sensibilise le personnel communal (écoles etc)
- dresse et tient à jour un cadastre énergétique des biens communaux,
- gère ses projets de A à Z

Pour la partie **logement**, l'eco-passeur:

- contrôle que les logements respectent la conformité aux diverses réglementation applicables (code du logement, permis de location, salubrité, habitabilité, ...)
- émet un avis circonstancié dans le cadre des demandes de permis concernées et dans le cadre de visites de biens concernés
- renseigne et conseille les intéressés et l'Administration, en vue de permettre de rencontrer les critères requis
- dresse et tient à jour le cadastre des logements inoccupés
- gère les dossiers liés à l'ancrage communal (demandes de subventions).

**3. Conditions d'admission :**

- Etre belge ou citoyen d'un état faisant partie de l'UE
- Réussir les épreuves de sélection
- Etre obligatoirement dans les conditions A.P.E.
- Etre titulaire de diplôme de graduat/bachelier (Niveau B)
- Etre en possession du Permis de conduire B

Une présélection pourra être opérée par la commission de sélection sur base des CV et lettres de motivation. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Le jury se réserve le droit de ne pas retenir les dossiers complets qui ne seraient pas suffisamment en adéquation avec la fonction proposée. Seuls les candidats présélectionnés seront invités à participer aux épreuves de recrutement.

**4. Nous offrons :**

- Un contrat à durée indéterminée, en tant qu'agent contractuel à temps plein (horaire à prester à mi-temps à Chaumont-Gistoux et à mi-temps à La Hulpe)
- Barème B1 (mensuel brut indexé : 2.538 € min) + ancienneté valorisable à concurrence de 6 années maximum pour le secteur privé et les indépendants, et l'entièreté pour le secteur public
- Assurance hospitalisation et ambulatoire / dentaire
- Chèque repas d'une valeur de 6,50€
- Pécule de vacances et allocation de fin d'année
- Remboursement des frais de transports en commun et indemnité vélo

**5. Comment postuler valablement ?**

Pour être recevables, les actes de candidature doivent être adressés au Service du personnel de la Commune de Chaumont-Gistoux pour le **13/12/2019 au plus tard** (la date du cachet de la Poste ou du courriel fera foi) et contenir ;

- Une lettre de motivation + CV complet
- Un passeport A.P.E
- Un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de trois mois
- Une copie de votre diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger
- Attestation(s) de travail pour justifier éventuellement de l'expérience utile à la fonction.
- Copie du permis de conduire

**Les actes de candidatures seront adressés à :**

Administration communale de Chaumont-Gistoux  
Service du personnel  
Rue Colleau 2  
1325 Chaumont-Gistoux

ou par mail à l'adresse [Candi.Logement@chaumont-gistoux.be](mailto:Candi.Logement@chaumont-gistoux.be)

Avec la référence « AGP/CT/RECRUT- 1920ECOPASSEUR »

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au Service du Personnel de la commune de Chaumont-Gistoux, rue Colleau 2 – 1325 CHAUMONT-GISTOUX – Tél. 010/68 72 11 ou par courrier électronique à l'adresse [personnel@chaumont-gistoux.be](mailto:personnel@chaumont-gistoux.be).

**Tout dossier et toute candidature incomplète à la date de clôture de l'appel public seront considérés comme irrecevables.**